



# Consignes d'utilisation des bateaux de l'association Rigel

Approuvées par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2025

Les présentes consignes détaillent les dispositions du règlement intérieur de l'association et les adaptent en fonction des bateaux.

## La Licorne

Règles générales :

- La navigation est réservée aux adhérents de l'association
  - Adhérents actif multi activités : donne droit à un nombre illimité d'embarquement dans la limite des sorties organisées et des places disponibles ;
  - Adhérents actif Navigation : donne droit avec une navigation gratuite, après paiement de la cotisation. Chaque navigation suivante doit être payée préalablement (montant fixé par l'Assemblée générale) ;
  - Adhérents à la journée : personne, parrainée par un adhérent actif, qui souhaite découvrir l'association en effectuant ponctuellement une navigation. Le paiement de la cotisation doit être effectué avant l'embarquement, en précisant le nom et les coordonnées de l'adhérent à la journée. Un participant ne peut souscrire qu'une seule adhésion à la journée par an. Lors d'une sortie, il ne peut avoir au maximum que 2 adhérents à la journée sur le bateau, sauf décision contraire du chef de bord.
- Tout adhérent bénéficie de l'assurance contractée par l'association pour l'exercice de cette activité.
- Il s'engage à n'intenter aucun recours contre l'association en cas d'incident de navigation quel qu'en soit la cause.

### Consignes en navigation :

- Le chef de bord est juridiquement responsable devant les autorités compétentes. Les membres d'équipage doivent lui obéir tant sur le bateau que sur le ponton.
- Le chef de bord prend toutes les décisions concernant les sorties : choix des voiles, routes à suivre, retour anticipé du bateau et annulation de la navigation.
- Le port de la brassière est obligatoire dès l'appareillage.
- En cas de mouillage en eau calme (pour la nuit ou le repas), le port de la brassière est facultatif, sous la responsabilité de chaque passager, sauf décision contraire du chef de bord.

### Règles de vie à bord

- Le chef de bord est tenu d'adopter une approche pédagogique et courtoise vis-à-vis des membres d'équipe. Les seules exceptions autorisées sont le caractère d'urgence ou de mise en danger de l'équipage.
- En navigation, l'échelle de descente au carré doit rester libre, afin de permettre une descente rapide du chef de bord.
- De nuit, afin d'économiser les batteries, les éclairages de la cabine doivent être utilisés avec parcimonie. Les membres d'équipage doivent s'équiper d'une lampe individuelle.
- En croisière, une caisse de bord est constituée d'un commun accord entre les participants. Les frais de carburant et de gaz sont assurés par la caisse de bord. Le tarif de la nuitée à bord est de 5 euros par personne.
- A la fin de la navigation, le bateau doit être laissé à son état initial, pour les navigations suivantes.
- Tout problème sur le bateau doit être remonté au bureau de l'association notamment les éventuelles détériorations ou casses.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à bord du bateau.

## **L'hypocampe (Yole)**

### Règle générale

- La navigation est réservée aux adhérents de l'association sous le régime « actif multi activités » ou « actif navigation ». Aucun paiement supplémentaire n'est exigé pour les utilisateurs de la yole. De façon exceptionnelle, et lorsque des places sont disponibles, un adhérent peut convier une personne extérieure à

l'association pour une découverte de la Yole, après acceptation préalable et formelle d'un membre du bureau de l'association.

- Avant chaque navigation, les noms du chef de bord (clairement identifié comme tel) et des membres d'équipage (y compris éventuellement les personnes extérieures à l'association) doivent avoir été communiqués via le groupe WhatsApp « Sorties avec yole » (ou application équivalente choisie par le bureau de l'association).
- Tout adhérent bénéficie de l'assurance contractée par l'association pour l'exercice de cette activité.
- Il s'engage à n'intenter aucun recours contre l'association en cas d'incident de navigation quel qu'en soit la cause.
- Les utilisateurs de l'hypocampe s'engagent à assurer le bon état du bateau et de ses équipements et à en assurer l'entretien.
- A la fin de chaque navigation, le chef de bord envoie un message sur le groupe WhatsApp faisant le bilan de la navigation et indiquant les éventuelles anomalies ou problèmes constatés.

Consignes en navigation :

- Le chef de bord est juridiquement responsable devant les autorités compétentes. Les membres d'équipage doivent lui obéir, tant sur le bateau que sur le ponton.
- Une expérience minimum de 2 sorties avec un navigateur chevronné et une maîtrise de l'utilisation des rames (avirons). La décision de nommer un nouveau chef de bord revient à un membre du bureau.
- Le chef de bord prend toutes les décisions concernant les sorties : utilisation des avirons, routes à suivre, retour anticipé du bateau.
- Dans un souci de sécurité, Le chef de bord s'assure qu'un moyen de communication (téléphone portable ou VHF) est bien présent à bord.
- Le port de la brassière est obligatoire dès l'appareillage.
- La yole ne peut sortir avec plus de 15 nœuds de vent.
- A la fin de la navigation, le bateau doit être laissé à son état initial, pour les navigations suivantes.
- Tout problème sur le bateau doit être remonté au bureau de l'association notamment les éventuelles détériorations ou casses.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à bord du bateau.